

**Réponse :**

Le programme, tel qu'approuvé par la Régie de l'énergie, permet à Gaz Métro de choisir la quantité de couverture jugée opportune, en autant que celle-ci soit comprise entre 20 % et 75 % du volume prévu en service de fourniture lors du dépôt de la cause tarifaire.

Au courant de l'année 2011, Gaz Métro s'est donnée comme objectif de couvrir entre 60 % et 65 % des volumes en gaz de réseau achetés pendant la période de décembre 2011 à avril 2012. Gaz Métro s'est aussi donnée comme objectif de couvrir entre 30 % et 50 % des achats du mois de novembre 2011 et des mois de mai 2012 à octobre 2012. Gaz Métro fixe des objectifs de couverture moins élevés durant les mois de mai à novembre étant donné la plus grande incertitude sur les variations possibles des livraisons de gaz au cours de ces mois. Compte tenu de la répartition prévue des livraisons dans les différents mois de l'année, ces objectifs résultent en un niveau de couverture globale d'environ 50 %. Il est à noter que le niveau réel de couverture dépend de la consommation réelle et non des prévisions; il est donc sujet aux variations de température.

Les objectifs de couverture pour l'année 2012 sont identiques à ceux de 2011, puisque les conditions de marché sont semblables.

L'objectif de couverture est sujet à révision lors du comité de suivi du programme, lequel a lieu toutes les six semaines.

Le tableau qui suit présente les pourcentages de couverture par rapport à la prévision de la cause tarifaire et par rapport aux achats réels pour les années 2005 à 2010.

Années gazières	Volumes couverts (PJ)	Prévisions cause tarifaire (PJ)	Pourcentage de couverture	Achat réels (PJ)	Pourcentage de couverture
2005	59,689	98,790	60 %	96,665	62 %
2006	61,973	91,010	68 %	95,591	65 %
2007	63,655	109,039	58 %	79,641	80 %
2008	60,768	88,504	69 %	87,238	70 %
2009	57,347	85,822	67 %	90,311	63 %
2010	46,400	86,290	54 %	68,769	67 %

Régie de l'énergie

DOSSIER:

R-3809-2012

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date:

6 NOVEMBRE 2012

Pièces n°:

A-0036